



**Flechtner Olivier, Butty Dominique**

Transition de la banque de données des chiens: conséquences pour les communes et vétérinaires

Cosignataires : ---

Date de dépôt : 03.11.2015

DIAF

**Dépôt**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, chaque chien doit être identifié par une puce électronique qui lui est implantée, puis enregistrée.

Jusqu'en 2015, le registre des chiens ainsi identifiés a été tenu par la société ANIS. Certains cantons avaient choisi de ne pas se rallier à cette banque de données et de tenir un registre séparé pour la facturation des impôts.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette banque de données sera tenue par la société Identitas, qui tient déjà la banque de données du trafic des animaux. La banque de données pour les chiens sera mise en service sous le nom de « AMICUS ».

Ce changement serait devenu nécessaire pour mettre le registre au niveau des exigences légales actuelles, et aurait pour cela été décidé par l'association des vétérinaires cantonaux.

Outre le changement de prestataire, un changement dans la procédure sera introduit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- > Le vétérinaire pourra toujours saisir les données du chien identifié, mais non les données de son propriétaire.
- > Tout nouveau maître devra ainsi se présenter à sa commune, afin de se faire enregistrer dans la banque de données AMICUS.

Les communes fribourgeoises ont été informées de cette nouvelle tâche par mail du 14 octobre, signé par le spécialiste cantonal des affaires canines du SAAV, qui les invite à une séance d'information qui se tiendra le 18 décembre 2015, soit juste avant les fêtes de fin d'année et exactement 8 jours ouvrables avant que la nouvelle banque de données ne soit mise en service.

Selon cette invitation, la rencontre permettra de s'informer « sur la législation, le rôle des communes, des préfectures et vétérinaires, dans l'utilisation de la banque de données AMICUS » ainsi que « d'obtenir les réponses à toutes les questions ».

Une commune qui souhaiterait anticiper les changements, ne serait-ce que pour savoir à quel volume de travail elle doit s'attendre, pourrait avoir l'idée de s'informer sur le site internet d'AMICUS. Or, hormis le fait que ce site internet est uniquement disponible dans la langue de Goethe, il ne contient que des informations sommaires et d'ordre très général. Il y est ainsi mentionné qu'il serait possible d'utiliser le logiciel de la commune pour introduire les données, mais sans que cela ne soit précisé davantage.

La conséquence sera qu'à partir du 3 janvier 2016, les vétérinaires qui implantent la puce doivent demander à leurs clients de se faire enregistrer auprès de la commune. Celle-ci n'aura alors certainement pas encore eu le temps de former son personnel, voire même d'adapter son logiciel.

Nous adressons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quand est-ce que la décision a été prise par l'association des vétérinaires cantonaux de mandater Identitas avec le développement de la banque de données AMICUS ?
2. N'aurait-il pas été nécessaire, ou pour le moins souhaitable, de laisser davantage de temps aux vétérinaires et aux communes, surtout pour donner aux dernières la possibilité de pouvoir former son personnel ?
3. Quel appui sera proposé par le SAAV aux vétérinaires pour les appuyer dans la transition vers AMICUS ?
4. Quelles sont les estimations du volume de travail généré par les tâches qui seront transférées aux communes ?
5. Quel est l'appui prévu pour la formation du personnel des communes dans l'utilisation de la nouvelle banque de données ?
6. Quels moyens seront mis à disposition lors de la phase initiale au bénéfice des vétérinaires et des communes ?
7. Quels sont les moyens mis à disposition pour l'adaptation du logiciel des communes ?
8. Quelles sont les conséquences financières pour les propriétaires de chiens ?

Vu le délai relativement court qui sera laissé aux communes pour s'adapter à la nouvelle situation, il peut en être déduit que le SAAV fait entièrement confiance à leur efficacité et disponibilité, ce qui nous laisse espérer que les réponses à ces questions seront rédigées dans le même état d'esprit, afin de pouvoir les lire avant la réunion du 18 décembre.

---